



Distr.: Restricted  
14 May 2019  
Original: English

---

**Plenipotentiary meeting of the Contracting Parties to the  
Convention on Cooperation for the Protection,  
Management and Development of the Marine Environment and  
Coastal Areas of the Atlantic Coast of the  
West, Central and Southern African Region (Abidjan Convention)**

Abidjan, Côte d'Ivoire, 2 to 4 July 2019

## **Termes de Référence Réunion des Points Focaux**

## I. CONTEXTE

Jusqu'à la fin des années 1990, la Convention d'Abidjan a été lourdement entravée par des difficultés diverses et variées qui ont considérablement pesé sur son bon fonctionnement et sa progression. Depuis, un processus de revitalisation a été engagé qui s'est traduit par des progrès significatifs comme :

- L'adoption d'un plan d'urgence régional et d'autres moyens de prévenir et de combattre les incidents de pollution (2011)
- La ratification du protocole additionnel relatif à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe contre la pollution due aux sources et activités terrestres (Protocole LBSA - 2012)
- La création du Comité ad hoc sur la science et la technologie (2014)
- La création du Centre régional de coordination pour les urgences en matière de pollution marine de la Convention d'Abidjan.

Dans la même dynamique, le processus de signature et de ratification est lancé pour trois autres protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan :

- Protocole relatif à la gestion durable des mangroves
- Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières
- Protocole relatif aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière en offshore

Ces progrès ont pu être réalisés grâce à la coopération des Points Focaux dont le rôle est tenu pour crucial par la Convention d'Abidjan. C'est pour cela que le Secrétariat de la Convention d'Abidjan a décidé de convoquer une réunion de ses Points Focaux afin de faire le point sur le chemin parcouru et de discuter sur la meilleure façon d'organiser la collaboration entre le secrétariat et les points focaux. Cette convocation rejoint également la Décision COP 10/4 portant sur les Comités nationaux de mise en œuvre de la Convention d'Abidjan selon laquelle il importe :

1. De rappeler l'article 4, alinéa 3, des textes de la Convention qui stipule que : « Au niveau national, les Parties contractantes adoptent des lois et règlements garantissant la bonne exécution des obligations visées par la présente Convention et s'efforcent d'harmoniser leurs politiques nationales dans ce domaine ».
2. D'encourager les Parties Contractantes à établir des comités nationaux, selon les besoins de chacune des Parties, afin de servir de cadre de concertation et d'action pour l'application de la Convention au niveau national ;
3. De s'assurer que, lorsqu'un tel comité a été institué, les organisations gouvernementales, non gouvernementales et les personnes intéressées ayant la possibilité, puissent y apporter leur contribution ;
4. De demander au Secrétariat de préparer des termes de référence standards pour les comités nationaux qui seront adaptés en fonction des réalités des Parties ;
5. De demander aux comités nationaux d'informer succinctement le Secrétariat de leur création et de leurs termes de référence.

## II. OBJECTIFS

L'objectif général de la réunion des Points Focaux est de faire le point sur les questions pendantes nécessitant une attention particulière et l'action des points focaux.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- D'échanger de façon ouverte sur les relations de travail entre le Secrétariat de la Convention et les Points Focaux et la meilleure façon de les améliorer
- Discuter de la mobilisation des expertises sectorielles en lien avec les thématiques mises en œuvre par la Convention d'Abidjan.

### III. RESULTATS ATTENDUS

- Finalisation de l'amendement du texte de la Convention d'Abidjan
- Création d'un groupe de travail pour la révision du plan d'action WACAF
- Feuille de route pour la révision du plan d'action WACAF
- Elaboration de la Charte du Point Focal de la Convention d'Abidjan

### IV. METHODOLOGIE

- **Session 1** : Amendement du texte de la Convention d'Abidjan : cette session permettra de finaliser le travail engagé dans le but de mettre à jour les textes de la Convention d'Abidjan pour les adapter au contexte d'aujourd'hui
- **Session 2** : Révision du plan d'action WACAF : cette session permettra de mettre sur pied un groupe de travail qui sera chargé de conduire les travaux de révision du plan d'action.
- **Session 3** : élaboration de la feuille de route pour la révision du plan WACAF : cette session aura pour mission d'étudier les étapes à suivre et le chronogramme pour la révision du plan d'action WACAF.
- **Session 4** : élaboration de la Charte du point focal : cette session permettra au Secrétariat et aux points focaux de jeter les bases d'un meilleur fonctionnement en se fondant sur des engagements pris d'un commun accord.
- **Sessions 5** : debriefing et cérémonie de clôture : cette session permettra de faire le point sur les principales conclusions de la réunion, de valider la feuille de route et de fixer les étapes à suivre.

### V. AGENDA

08:30-9:00 – Accueil et enregistrement

9:00 -9:30 Ouverture de la réunion

9:30-10:00 - Présentation du plan de travail et budget du Secrétariat de la Convention d'Abidjan

10:00-10:30 – Présentation des plans d'action des protocoles

10 :30- 11 :00 Pause-café

#### **11:00-13:00-Session de travail**

- a) Election du Secrétariat de la réunion
- b) Elaboration de la Charte du point focal
- c) Mise en place des comités nationaux de la Convention d'Abidjan
- d) Consultations nationales en vue d'élaborer les plans d'actions de mise en œuvre des protocoles et d'adoption de la Politique Nationale de gestion Intégrée des Océans

13:00–14:00 LUNCHBREAK

#### **14:30 –16:00 Session de travail (suite et fin)**

- e) Amendement du texte de la Convention d'Abidjan
- f) Révision du plan d'action WACAF

16 :00-16 :15 pause-café

#### **16h 15 – 16 :45 Adoption d'une feuille de route**

16h 45 –17h : Clôture de l'atelier